

PRESTATIONS ET HONORAIRES AU 01 AVRIL 2025

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 4800 euros TTC jusqu'à 40 000 euros du prix de vente

Rémunération forfaitaire de 4800 euros TTC + 4% à partir de 40 001

Majoration de 2000 euros TTC pour les mandats de vente exclusifs

Les Honoraires sont à la charge de l'acquéreur

-En cas de négociation des prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de mise en vente initial.

Avis de Valeur : Gratuité

HONORAIRES GESTION LOCATIVE TTC AU 1^{ER} AVRIL 2025

Frais de gestion courante	7% HT	8,40% TTC
Garantie des loyers impayés	Habitation GLI GARANTME	2,7% du loyer
Honoraires de location vide	12% TTC du loyer annuel	50% part locataire 50% part propriétaire
Honoraires d'entremise et de négociation :	100 euros TTC pour les biens non gérés	
Honoraire location garage/parking, cave Charge propriétaire	150 TTC OFFERT pour les biens gérés	
<u>Honoraires plafonnés à la charge du locataire</u>	<i>Visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable. Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable. Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus.</i>	

TVA au taux en vigueur de 20%

HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires à la charge du preneur : 12% du loyer annuel HT et hors charge

Rédaction de bail : 300 euros

État des lieux : 300 euros